

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PLAN D'ACTION 2023-2026

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE VOIE VERS LA PARTICIPATION ACTIVE
DES PERSONNES HANDICAPÉES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
SOCIAL, CULTUREL ET DURABLE DU QUÉBEC

BILAN 2024-2025 ET MISE À JOUR 2025-2026



Coordination et rédaction

Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
Direction générale de la planification et de la performance

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-02135-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Table des matières

Liste des abréviations et des sigles	iii
1. Introduction.....	1
2. Élaboration du Plan d'action et suivi de la mise en œuvre	2
2.1. Comité de suivi	2
2.2. Comité-conseil	4
2.3. Adoption du Plan d'action	4
3. Bilan 2024-2025	5
3.1. Aperçu des engagements.....	5
3.2. Actions liées à l'accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions	6
3.3. Actions liées aux services à la population	20
3.3.1. Communication	20
3.3.2. Traitement des plaintes	20
3.4. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public	22
3.4.1. Accessibilité et inclusion au Ministère	22
3.4.2. Coordination gouvernementale	29
4. Mise à jour 2025-2026.....	30
4.1. Actions liées à l'accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions	30
4.2. Actions liées aux services à la population	46
4.2.1. Communication	46
4.2.2. Traitement des plaintes	48

4.3. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public	49
4.3.1. Accessibilité et inclusion au Ministère	49
4.3.2. Coordination gouvernementale	56
5. Références	57

Liste des abréviations et des sigles

APTE :	Accompagnement personnalisé pour la transition vers l'emploi
AQICESH :	Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap
ATIC :	Aides technologiques à l'information et à la communication
CCSI :	Centre collégial de soutien à l'intégration
DADES :	Direction de l'architecture, du développement et de l'entretien des systèmes
DAED :	Direction des affaires étudiantes et de la diversité (<i>ancienne appellation, remplacée par la DAE-EP</i>)
DAE-EP :	Direction des affaires étudiantes – Expérience et parcours
DAFE :	Direction de l'adéquation formation-emploi
DAGFRI :	Direction de l'architecture, de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles (<i>ancienne appellation, remplacée par la DSIGFRI</i>)
DAIP :	Direction de l'accès à l'information et des plaintes
DASAFE :	Direction adjointe des stratégies d'accessibilité financière aux études
DASRCA :	Direction adjointe des stratégies de réussite et de la capacité d'accueil
DAU :	Direction des affaires universitaires
DEDI :	Direction de l'expertise et du développement des infrastructures
DEOEE :	Direction de l'excellence opérationnelle et de l'expérience étudiante
DFGP :	Direction de la formation générale et préuniversitaire
DFT :	Direction de la formation technique
DGC :	Direction générale des communications
DIRM :	Direction des interventions régionales et du maillage

DPBSF :	Direction des programmes, des bourses et du soutien financier (<i>ancienne direction, remplacée par la DASAFE</i>)
DPM :	Direction de la performance ministérielle
DPVAC :	Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
DRH :	Direction des ressources humaines
DRIES :	Direction de la recherche et de l'innovation en enseignement supérieur
DRPNI :	Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit
DRTN :	Direction des relations du travail et des négociations
DSC :	Direction du service à la clientèle
DSCA :	Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil (<i>ancienne direction, remplacée par la DASRCA</i>)
DSGBSM :	Direction du Secrétariat général et bureau de la sous-ministre
DSIGFRI :	Direction de la sécurité de l'information, de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles
DSO :	Direction des services aux occupants
DTN :	Direction de la transformation numérique
MEQ :	Ministère de l'Éducation
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Office :	Office des personnes handicapées du Québec
PANACHE :	Programme d'accompagnement à la nouvelle adaptation aux compétences en hautes études
PARES :	Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur
PASME :	Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur
SQI :	Société québécoise des infrastructures
TEVA :	Transition de l'école vers la vie active

1. Introduction

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) [ci-après nommée « *Loi* »] prévoit que chaque ministère ou organisme qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements d'enseignement, doit produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes en situation de handicap un meilleur accès aux documents et aux services qu'il offre. La *Loi* permet toutefois aux ministères et aux organismes d'échelonner leur plan d'action sur une plus longue période que celle prévue, à condition qu'ils produisent annuellement un bilan des mesures prises au cours de l'année et une mise à jour de ce plan d'action pour l'année qui débute.

Conformément à cette disposition, le ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé « Ministère ») présente le bilan 2024-2025 ainsi que la mise à jour 2025-2026 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026, intitulé *L'enseignement supérieur : une voie vers la participation active des personnes handicapées au développement économique, social, culturel et durable du Québec* (ci-après nommé « Plan d'action »). Il est à noter que les sections introductives de ce plan d'action n'ont pas été reproduites dans le présent document afin d'en alléger le contenu.

L'exercice permet d'abord de faire état des réalisations de la dernière année, puis de jauger dans quelle mesure les engagements inscrits dans le Plan d'action permettent effectivement d'améliorer l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap au sein des réseaux de l'enseignement supérieur du Québec ainsi que de celles qui sont employées par le Ministère. Ce faisant, il rend possible la bonification des modalités d'action du Ministère et témoigne de sa volonté de poursuivre ses efforts pour contribuer à la pleine participation et à l'épanouissement personnel et professionnel des personnes en situation de handicap dans la société québécoise.

2. Élaboration du Plan d'action et suivi de la mise en œuvre

2.1. Comité de suivi

Le Plan d'action a été élaboré en collaboration avec les membres d'un comité de suivi composé de représentantes et de représentants de plusieurs directions du Ministère et des services gouvernementaux partagés avec le ministère de l'Éducation. Ces membres participent également au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action, notamment à la préparation du présent document.

Le répondant du Ministère auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (Office) est responsable de la coordination et du suivi du Plan d'action.

Le comité de suivi est composé du coordonnateur et de membres représentant les unités administratives énumérées ci-dessous.

Bureau de la sous-ministre

- Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue (DPVAC) [coordination]
- Direction de l'adéquation formation-emploi (DAFE)
- Direction de la performance ministérielle (DPM)
- Direction des ressources humaines (DRH)
- Direction du Secrétariat général et bureau de la sous-ministre (DSGBSM)

Sous-ministériat de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante

- Direction des affaires étudiantes – Expérience et parcours (DAE-EP)
- Direction adjointe des stratégies d'accessibilité financière aux études (DASAFE)
- Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit (DRPNI)
- Direction adjointe des stratégies de réussite et de la capacité d'accueil (DASRCA)
- Direction de l'excellence opérationnelle et de l'expérience étudiante (DEOEE)

Sous-ministériat du financement, du budget et des infrastructures

- Direction de l'expertise et du développement des infrastructures (DEDI)

Sous-ministériat des affaires collégiales et des interventions régionales

- Direction de la formation générale et préuniversitaire (DFGP)
- Direction de la formation technique (DFT)
- Direction des interventions régionales et du maillage (DIRM)
- Direction des relations du travail et des négociations (DRTN)

Sous-ministériat des affaires universitaires, de la recherche, des relations internationales et du numérique

- Direction de la sécurité de l'information, de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles (DSIGFRI)
- Direction de l'architecture, du développement et de l'entretien des systèmes (DADES)
- Direction des affaires universitaires (DAU)
- Direction de la recherche et de l'innovation en enseignement supérieur (DRIES)
- Direction de la transformation numérique (DTN)

Services partagés

- Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP)
- Direction générale des communications (DGC)
- Direction du service à la clientèle (DSC)
- Direction des services aux occupants (DSO)

2.2. Comité-conseil

Un comité-conseil ministériel à l'égard des personnes en situation de handicap a également été mis sur pied. Il a le mandat de permettre la consultation de ces personnes de même que celles qui les représentent en ce qui a trait aux obstacles auxquels elles font face et aux moyens trouvés pour les amoindrir ou les éliminer. Cette instance offre un lieu d'échanges sécuritaire permettant de nommer les enjeux, les besoins et les préoccupations de ces personnes en vue de déterminer des solutions et des priorités en matière de politiques publiques. Tout membre du personnel ayant un handicap visible ou invisible, des limitations fonctionnelles physiques ou cognitives ou tout autre handicap ou encore tout individu vivant avec une personne en situation de handicap ou fournissant des soins à une telle personne peut faire partie de ce comité-conseil.

Actuellement, ce comité-conseil regroupe neuf personnes issues de plusieurs unités administratives du Ministère et y participant sur une base volontaire, selon une approche inclusive et participative. Il a été consulté lors de l'élaboration du Plan d'action ainsi que dans le cadre de l'exercice ayant mené à la publication du présent document.

2.3. Adoption du Plan d'action

Ce bilan et cette mise à jour du Plan d'action ont été adoptés le 22 juillet 2025 par M^{me} Paule De Blois, sous-ministre de l'Enseignement supérieur. Ce document est accessible en format électronique sur le site Web gouvernemental Québec.ca. Il est également offert en format imprimé ou adapté, sur demande au coordonnateur des services aux personnes en situation de handicap pour le Ministère et répondant ministériel auprès de l'Office.

3. Bilan 2024-2025

L'établissement de ce bilan a permis de jauger les effets concrets des engagements pris l'année dernière en ce qui concerne l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap au sein des réseaux de l'enseignement supérieur ainsi que parmi le personnel du Ministère. La présente section expose, par secteur d'activité, les actions dont l'échéance était en 2024-2025 ou qui sont dites en continu.

3.1. Aperçu des engagements

Le Plan d'action mis à jour l'an dernier se décline en 34 actions, dont 28 avaient une échéance en 2024-2025 ou sont mises en œuvre de façon continue. Aucune action liée au secteur de la communication ne présentait une échéance en 2024-2025. Le tableau ci-dessous ne fait donc état d'aucun objectif ni d'aucune action pour ce secteur. Des initiatives de communication sont néanmoins en cours de développement et seront mises en œuvre ultérieurement, conformément aux délais établis dans le Plan d'action.

Secteur	Nombre d'objectifs	Nombre d'actions
Mission du Ministère		
Accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions	9	18
Services à la population		
Communication	0	0
Traitement des plaintes	1	1
Gestion		
Accessibilité et inclusion au Ministère	6	8
Coordination gouvernementale	1	1

3.2. Actions liées à l'accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions

Obstacle	Lors de l'élaboration d'une mesure gouvernementale touchant les réseaux de l'enseignement supérieur comme une loi, un règlement, une politique, une stratégie, un plan ou une mesure, de nouveaux obstacles peuvent être créés si la clause d'impact prévue à l'article 61.2 de la <i>Loi</i> n'est pas appliquée.			
Objectif	Appliquer la clause d'impact de façon systématique à tous les projets émanant du Ministère pour les réseaux de l'enseignement supérieur.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Sensibiliser le personnel du Ministère à l'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales qui intègrent l'application de la clause d'impact sur le thème de l'intégration sociale et de l'accès aux ressources et aux services pour les personnes en situation de handicap dès la conception des interventions structurantes du Ministère et jusqu'à la mise en œuvre de celles-ci.	Proportion du personnel ayant suivi la formation <i>Prise en compte des principes de développement durable et des obligations légales dans les actions ministérielles</i> (bloc 2)	DPVAC	Mars de chaque année	En continu Au 31 mars 2025, la proportion du personnel du Ministère ayant suivi la formation était de 14,5 % (84 sur 576). <i>N. B. : Cette action est aussi menée à titre de gestionnaire d'un organisme public.</i>

Obstacle	L'augmentation du nombre de personnes étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur entraîne des répercussions sur l'organisation locale des services dans les collèges et les universités et la disponibilité des services et des ressources pour soutenir leur persévérance et leur réussite.
Objectif	Favoriser l'accessibilité et la disponibilité des services et des ressources en soutien à l'intégration et à la réussite des personnes étudiantes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur pour permettre l'organisation et l'offre de services et de ressources de soutien à l'intégration et à la réussite adéquats pour les personnes étudiantes en situation de handicap.	Montants alloués	DAED	Mars de chaque année	En continu Les montants alloués via les annexes budgétaires spécifiques des régimes budgétaires et financiers 2024-2025 se déclinent comme suit : Collèges publics : • Accessibilité au collégial : 16,8 M\$ • Soutien à la réussite : 15,4 M\$ Collèges privés : • Accessibilité au collégial : 3,0 M\$ • Soutien à la réussite : 1,3 M\$ Universités : • Soutien à l'intégration : 15,9 M\$
Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial pour mettre en place des activités visant le soutien à la réussite scolaire des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montants alloués	DAED	Mars de chaque année	En continu Le montant alloué pour le soutien à la réussite dans les collèges publics et privés est de 16,7 M\$.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir financièrement les centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) offrant aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des services pour favoriser l'accueil, l'intégration et l'inclusion des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montant total alloué pour soutenir les CCSI	DAED	Mars de chaque année	En continu Entente pluriannuelle pour chacun des CCSI (du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025) : 3,67 M\$ annuellement. Le CCSI de l'Ouest coordonne notamment le prêt d'équipements techniques et d'équipements spécialisés, tels que des chaises et des bureaux adaptés ou des lève-personnes, qui soutiennent les personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre de leurs études.
Soutenir les CCSI et l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH) pour l'élaboration d'un portrait statistique de la population étudiante en situation de handicap dans le réseau de l'enseignement collégial et universitaire en vue de mieux orienter les actions et de répondre aux besoins de cette dernière.	Publication des rapports statistiques par les CCSI et l'AQICESH en fonction des termes de l'entente	DAED	Mars de chaque année	En continu Les portraits statistiques ont été validés et publiés selon les termes de l'entente.

Obstacle	La complexité et la charge de travail qu'exigent les études postsecondaires ainsi que les pratiques pédagogiques utilisées peuvent engendrer des difficultés particulières pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et avoir un effet négatif en matière d'inclusion et de réussite scolaire de ces personnes.
Objectif	Favoriser la création et le maintien de milieux inclusifs et favorables à la réussite et à l'épanouissement des étudiantes et étudiants en situation de handicap ainsi que le développement et l'adoption de pratiques inclusives.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Mettre à jour le guide pratique à l'intention des établissements d'enseignement supérieur pour les soutenir, notamment dans l'adoption ou la mise à jour d'une politique institutionnelle pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien de la population étudiante en situation de handicap.	Au besoin, publication d'une mise à jour du guide	DAED	Mars de chaque année	En continu Une mise à jour du guide est en cours et sera publiée à l'automne 2025.
Veiller à diffuser ce guide auprès des établissements d'enseignement supérieur.	Au moins trois présentations portant sur le guide, réalisées dans les réseaux de l'enseignement supérieur	DAED	Mars de chaque année	En continu Le guide a été diffusé lors du Regroupement des directions universitaires des services aux étudiants du Québec, auprès des commissions des affaires étudiantes de la Fédération des cégeps et de l'Association des collèges privés du Québec ainsi que sur Québec.ca.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Mettre à jour le modèle de politique institutionnelle publié pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien de la population étudiante en situation de handicap.	Au besoin, publication d'une mise à jour du modèle de politique institutionnelle	DAED	Mars de chaque année	En continu Aucune mise à jour du modèle n'a été jugée requise durant la période couverte par le présent bilan.

Obstacle	La transition du secondaire vers le collégial représente plusieurs défis pour les personnes en situation de handicap souhaitant poursuivre leurs études à l'enseignement supérieur. Le contexte, les pratiques et les services au collégial diffèrent de ceux au secondaire, ce qui peut nuire à l'accessibilité et à leur intégration.
Objectif	Favoriser une transition harmonieuse des personnes en situation de handicap du secondaire vers le collégial.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Participer aux travaux du comité interministériel sur les aides technologiques à l'information et à la communication (ATIC), dont le mandat est de proposer des solutions pour éviter les bris de services avant, pendant et après le parcours scolaire (le comité est coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] et réunit aussi le ministère de l'Éducation [MEQ]).	Participation aux travaux du comité	DAED	Automne 2024	Réalisée Les activités du comité sont terminées. Le résultat des travaux a été publié sur Québec.ca.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Participer aux travaux du comité interministériel sur le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), dont le mandat est de revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le TDAH et qui s'inscrit dans le cadre de l'action 4.10 du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, <i>S'unir pour un mieux-être collectif</i> (le comité est coordonné par le MSSS).	Participation aux travaux du comité	DAED	Automne 2024	Réalisée Les activités du comité sont terminées. Le résultat des travaux sera publié sous peu.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir la recherche et le partage d'expertises portant sur la réussite et sur les bonnes pratiques en la matière par le financement du projet Transitions réussies vers les études supérieures : un défi interordres. <i>N. B. : L'action correspond à la mesure 4.5 du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) et est complémentaire de la mesure 2.2 du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME).</i>	Montant alloué au soutien à la recherche et au partage d'expertises	DSCA	Mars de chaque année	En continu Diffusion en mars 2025 des livrables finaux, soit le Modèle de soutien aux transitions interordres réussies ainsi que le site Web Transitions réussies vers les études supérieures. Ce site rassemble de l'information, des rapports de recherche et une multitude de ressources pour faciliter l'utilisation du modèle par celles et ceux qui soutiennent les transitions interordres. L'entente de service avec l'Université du Québec sera prolongée jusqu'en 2026-2027 et accompagnée du dernier versement de 5 000 \$ pour permettre une année supplémentaire d'accompagnement et une plus grande diffusion du modèle. Le financement du projet totalise 3 750 000 \$.

Obstacle	La transition du collégial vers l'université peut représenter plusieurs défis pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap, ce qui peut nuire à la poursuite de leurs études à l'enseignement supérieur.
Objectif	Sensibiliser les établissements collégiaux et universitaires à l'importance de favoriser une transition harmonieuse pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap de l'enseignement collégial vers l'université.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Financer un colloque interordres réunissant des professionnels et des intervenants du réseau collégial et universitaire.	Événement financé Participation du Ministère à l'événement	DAED	Juin 2024	Réalisée Le Colloque interordres des services aux étudiants 2024 a été financé par le Ministère. L'événement a été organisé par le réseau de l'Université du Québec et a eu lieu les 11 et 12 juin 2024.

Obstacle	La préparation et l'intégration en stage et sur le marché du travail peuvent représenter plusieurs défis et obstacles pour les personnes étudiantes en situation de handicap.
Objectif	Soutenir les initiatives des établissements d'enseignement supérieur qui visent à outiller et à accompagner les personnes étudiantes en situation de handicap en prévision de leur intégration en stage et sur le marché du travail.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir les projets dans les établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes étudiantes en situation de handicap.	Nombre de projets mis en place	DAED	Mars 2025	Partiellement réalisée Deux projets ont été mis en place : le projet Accompagnement personnalisé pour la transition vers l'emploi (APTE) du CCSI de l'Ouest ainsi que le Programme d'accompagnement à la nouvelle adaptation aux compétences en hautes études (PANACHE) de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le projet APTE se poursuit jusqu'à l'automne 2025. Le projet PANACHE est réalisé.
Participer à une démarche de type Transition de l'école vers la vie active (TEVA) au postsecondaire afin d'outiller davantage les établissements d'enseignement supérieur quant au soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap pour préparer leur transition vers le marché du travail.	Participation du Ministère à la démarche de type TEVA	DAED	Mars de chaque année	En continu Le Ministère participe au comité national TEVA afin de recueillir et de partager de bonnes pratiques. Il a d'ailleurs pris part à la rencontre nationale qui a eu lieu en mai 2024.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Évaluer la faisabilité d’observer distinctement la situation en emploi des personnes en situation de handicap titulaires d’un diplôme collégial ou universitaire dans le cadre des enquêtes <i>Relance</i> ainsi que le budget requis pour ce faire.	Évaluation de la faisabilité réalisée	DAED et DAFE	Mars 2025	Partiellement réalisée Une première évaluation a permis de constater certains obstacles. L’évaluation se poursuivra pour déterminer s’il est possible d’identifier des solutions pour surmonter ces obstacles.

Obstacle	Le rapport <i>Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>, daté d'octobre 2021, mentionne que le personnel encadrant la pratique d'activités de loisirs, de sport, de tourisme et de culture n'est pas adéquatement formé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.
Objectif	Sensibiliser les établissements d'enseignement qui offrent des programmes de formation en matière de tourisme, de gestion hôtelière, de culture, de loisirs et de sport à l'importance d'inclure des contenus sur les caractéristiques et les besoins des personnes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir un organisme à but non lucratif pour offrir une formation au sein des établissements d'enseignement supérieur sur l'accueil et le service destinés aux personnes ayant une déficience, et ce, dans le cadre de programmes d'études liés aux domaines du tourisme, des loisirs, de l'hôtellerie, de la restauration, des agences de voyages, etc.	Nombre d'établissements au sein desquels la formation a été offerte	DAED	Décembre 2024	Réalisée Au total, 352 étudiantes et étudiants ont été formés en 2022-2023 et 353 en 2023-2024, au sein de 16 établissements d'enseignement.

Obstacle	Les obstacles vécus par les étudiantes et étudiants en situation de handicap et leur famille peuvent ne pas faire l'objet d'une vision commune et d'actions concertées pour remédier à ces obstacles.
Objectif	Poursuivre l'instauration d'un moyen de communication souple entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur afin de faciliter la concertation et de favoriser le développement d'une vision commune des obstacles vécus par les personnes étudiantes en situation de handicap et leur famille, ainsi que des solutions à mettre en œuvre pour y remédier.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Assurer la poursuite des travaux du comité consultatif pour les personnes étudiantes en situation de handicap, dont le mandat est d'échanger et de collaborer à la mise en œuvre de plusieurs projets structurants ayant un impact sur la population étudiante en situation de handicap (le comité est coordonné par le Ministère et il réunit les réseaux de l'enseignement supérieur et les partenaires du Ministère).	Taux de participation des instances participant au comité	DAED	Mars de chaque année	En continu Aucune rencontre du comité n'a eu lieu durant la période couverte par le présent bilan. Ce comité demeure toutefois actif.

Obstacle	Selon le rapport de mise en œuvre de la <i>Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur</i>, les données démontrent que les femmes en situation de handicap sont plus souvent victimes de violence sexuelle que celles n'ayant pas d'incapacité. De plus, elles rencontrent davantage d'obstacles lorsqu'elles demandent de l'aide.
Objectif	Sensibiliser l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à l'importance de tenir compte des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de leur politique qui a pour objectif de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir le développement de matériel de formation pour le personnel des établissements d'enseignement supérieur en ce qui concerne les enjeux pouvant être rencontrés par les personnes étudiantes en situation de handicap en lien avec les violences à caractère sexuel, et en assurer la diffusion.	Matériel de formation développé et diffusé	DAED	Mars de chaque année, jusqu'en 2027	En cours Du matériel de formation est développé en concertation avec les partenaires impliqués.

3.3. Actions liées aux services à la population

3.3.1. Communication

Toutes les actions liées à la communication ont une échéance qui dépasse l'année 2024-2025. C'est pourquoi le présent bilan ne fait état d'aucune d'elles. Il est à noter toutefois que des initiatives de communication sont en cours de développement et seront mises en œuvre ultérieurement, conformément aux délais établis dans le Plan d'action.

3.3.2. Traitement des plaintes

Obstacle	L'information sur le nombre de plaintes reçues, leur nature et celles traitées annuellement relativement aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux est méconnue.			
Objectif	Faire connaître le nombre de plaintes reçues et traitées annuellement relativement aux obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Diffuser dans le bilan annuel du Plan d'action le nombre de plaintes reçues, leur nature et celles traitées annuellement.	Nombre de plaintes reçues et traitées Bilan de la nature des plaintes	DAIP	Mars de chaque année	En continu Dans l'outil de gestion des plaintes, 26 plaintes sont associées à la case « Élève handicapé ou ayant des besoins particuliers (HDAA) » pour l'année 2024-2025 (97 en 2023-2024).

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
				De ce nombre, 20 plaintes concernaient l'Aide financière aux études. Elles se répartissaient comme suit : • 13 plaintes portaient sur le calcul du montant d'aide financière à accorder (aucune plainte fondée); • 2 plaintes fondées étaient liées au délai de traitement; • 3 plaintes avaient trait au recouvrement (aucune plainte fondée); • 2 plaintes fondées portaient sur l'accès téléphonique. Les 6 plaintes restantes étaient non fondées, soit : • 3 plaintes concernant les services offerts par un établissement d'enseignement; • 3 plaintes dans la catégorie « autre sujet ». <i>N. B. : Ces données ont été relevées à un moment déterminé (21 mai 2025) et ne concernent que les plaintes adressées au Ministère.</i>

3.4. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public

3.4.1. Accessibilité et inclusion au Ministère

Obstacle	Les lieux et les espaces de travail peuvent être difficiles d'accès ou être mal adaptés pour les personnes en situation de handicap.			
Objectif	Identifier les obstacles rendant difficile l'accès aux bâtiments pour les personnes en situation de handicap et la localisation de ces lieux afin de les transmettre aux propriétaires des lieux.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Rapporter à la Société québécoise des infrastructures (SQI) les lieux identifiés comme difficiles d'accès pour les personnes en situation de handicap.	Nombre de lieux identifiés soumis à l'attention de la SQI	DSO	Mars de chaque année	En continu Aucun lieu n'a été désigné comme problématique au cours de l'année couverte par le présent bilan.

Obstacle	Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à trouver un emploi stable et favorisant l'intégration professionnelle et sociale, particulièrement celles disposant de compétences sans détenir de diplôme reconnu.
Objectif	Favoriser l'embauche de personnes en situation de handicap, leur intégration et leur maintien en emploi.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Adapter les conditions d'administration des moyens d'évaluation lors des processus de sélection.	Taux de demandes d'adaptation des conditions d'administration des moyens d'évaluation acceptées	DRH	Mars de chaque année	En continu La DRH analyse les demandes d'adaptation qu'elle reçoit et y donne suite. Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, elle a reçu deux demandes d'adaptation, qui ont été acceptées.
Adapter le poste de travail en fonction de la nature du handicap.	Taux de demandes d'adaptation du poste de travail acceptées	DSO	Mars de chaque année	En continu Aucune demande d'adaptation n'a été reçue au cours de l'année couverte par le présent bilan.

Objectif **Augmenter le taux de participation du Ministère à DuoEmploi.**

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Sensibiliser les gestionnaires, à l'occasion de la journée DuoEmploi, aux profils de personnes en situation de handicap pouvant être disponibles pour les stages afin de les inciter à inscrire leur direction à l'événement.	Activité de sensibilisation tenue	DRH	Mars de chaque année	En continu DuoEmploi a eu lieu durant la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui s'est déroulée du 1^{er} au 7 juin 2024. L'information sur l'événement a été diffusée via un bulletin « Infogestionnaire » (bulletin d'information s'adressant au personnel cadre du Ministère) le 2 avril 2024. Deux membres du personnel ont signifié leur intérêt à parrainer une ou un stagiaire, mais aucun jumelage n'a été réalisé.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Identifier les types de postes facilitant la participation des personnes en situation de handicap aux stages DuoEmploi offerts par le Ministère et les profils potentiels des personnes recherchées pour les stages offerts.	Portrait obtenu	Comité de suivi	Mars 2025	Réalisée Le comité de suivi a conclu qu'aucun poste n'est a priori moins propice à la participation des personnes en situation de handicap aux stages DuoEmploi. Seuls certains jumelages entre un poste et un type de handicap ou d'incapacité pourraient s'avérer moins appropriés. En vue d'exposer le large éventail de possibilités s'offrant aux personnes en situation de handicap, des scénarios fictifs d'un stage DuoEmploi ont été produits et diffusés auprès de l'ensemble du personnel. Ces portraits d'individus accueillis au sein d'une équipe ont permis de mettre en avant la relative simplicité des aménagements et des adaptations nécessaires à leur intégration professionnelle. On y expose également les retombées positives pour les équipes en matière d'enrichissement de la diversité et d'ambiance de travail.

Obstacle	L'obligation d'assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services peut être méconnue ou mal comprise.
Objectif	Faire connaître les obligations liées à l'article 61.3 de la <i>Loi</i> afin de s'assurer que celles-ci sont respectées.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Diffuser de l'information auprès de l'ensemble du personnel et des gestionnaires rappelant les obligations prévues à l'article 61.3 de la <i>Loi</i> à tout moment opportun, particulièrement lors de travaux de déménagement et de réaménagement.	Ajout de l'information dans une section de l'intranet	DPVAC Coll. : DGC	Mars de chaque année	En continu

Obstacle	Les obstacles rencontrés par les membres du personnel du Ministère en situation de handicap dans le cadre de leur travail peuvent être méconnus, mal compris ou ne pas faire l'objet d'un suivi suffisant.
Objectif	Assurer la mise à jour, sur une base annuelle, des obstacles rencontrés par les membres du personnel en situation de handicap au Ministère ainsi que le suivi des actions réalisées en vue de les réduire.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Définir une marche à suivre permettant d'abord de répertorier et d'analyser adéquatement les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap chaque année, puis de suivre l'évolution de l'aplanissement ou de l'élimination des obstacles identifiés.	Marche à suivre définie	DPVAC Coll. : Comité de suivi et comité-conseil	Mars 2025	Partiellement réalisée Une marche à suivre est en développement. Néanmoins, les principes qui la sous-tendent sont déjà mobilisés dans le cadre des travaux en cours.

Objectif **Améliorer la marche à suivre pour assurer la sécurité des personnes en situation de handicap lors de situations particulières (ex. : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité publique).**

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation contenues dans la procédure actuelle visant à assurer la sécurité des personnes en situation de handicap en contexte d'urgence par rapport aux obstacles identifiés.	Niveau d'adéquation entre les obstacles identifiés et les mesures d'adaptation	Comité de suivi et comité-conseil	Mars 2025	Réalisée Des obstacles persistants ont été constatés par les membres du comité de suivi et du comité-conseil dans la procédure actuelle et ont été communiqués à la DSO. Celle-ci fera part à la SQI des obstacles relatifs à l'aménagement ou à l'adaptation des lieux de travail.

3.4.2. Coordination gouvernementale

Obstacle	Les démarches à effectuer par les personnes en situation de handicap et leur famille pour accéder aux programmes, aux mesures et aux services qui leur sont destinés peuvent s'avérer complexes et difficiles.			
Objectif	Simplifier les démarches d'accès aux programmes destinés aux personnes en situation de handicap et à leur famille.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Collaborer aux différents chantiers de l'Office visant l'élaboration de moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes en situation de handicap et à leur famille.	Participation du Ministère au comité directeur du Projet de simplification des démarches d'accès	DPVAC Coll. : DAED, DPBSF et DAGFRI	En continu avec reddition de comptes annuelle	En continu Le Ministère participe activement au comité directeur du Projet de simplification des démarches d'accès. Il contribue également aux travaux et aux comités qui en découlent pour la mise en œuvre des chantiers 2 (Réduction du nombre de démarches) et 3 (Équipes dédiées).

4. Mise à jour 2025-2026

La présente section fait état de la bonification des actions effectuée par le Ministère en réponse au bilan ayant été dressé. Pour permettre un meilleur suivi, l'entièreté des actions sont reportées ci-dessous. Les actions réalisées en 2024-2025 sont mises en évidence par une trame grise. Les précisions nécessaires à l'identification des modifications sont indiquées dans la colonne de droite.

4.1. Actions liées à l'accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions

Obstacle	Lors de l'élaboration d'une mesure gouvernementale touchant les réseaux de l'enseignement supérieur comme une loi, un règlement, une politique, une stratégie, un plan ou une mesure, de nouveaux obstacles peuvent être créés si la clause d'impact prévue à l'article 61.2 de la <i>Loi</i> n'est pas appliquée.			
Objectif	Appliquer la clause d'impact de façon systématique à tous les projets émanant du Ministère pour les réseaux de l'enseignement supérieur.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Sensibiliser le personnel du Ministère à l'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales qui intègrent l'application de la clause d'impact sur le thème de l'intégration sociale et de l'accès aux ressources et aux services pour les personnes en situation de handicap dès la conception des interventions structurantes du Ministère et jusqu'à la mise en œuvre de celles-ci.	Proportion du personnel ayant suivi la formation <i>Prise en compte des principes de développement durable et des obligations légales dans les actions ministérielles</i> (bloc 2)	DPVAC	Mars de chaque année	Inchangée

Obstacle	Les mesures de soutien et les services disponibles en milieu collégial et universitaire pour répondre aux besoins des personnes étudiantes en situation de handicap sont parfois méconnus, ce qui peut nuire à la poursuite des études à l'enseignement supérieur et retarder les possibilités de soutien.
Objectif	Promouvoir auprès des personnes en situation de handicap, de leurs parents et de leur communauté les mesures de soutien et les services disponibles pour faciliter l'accessibilité aux études supérieures de ces personnes.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Diffuser l'information au sein des réseaux sur les services disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur visant à faciliter les transitions interordres des étudiantes et étudiants en situation de handicap.	Publication d'un texte dans le <i>Bulletin des affaires étudiantes</i>	DAE-EP	Automne 2025	Nouvelle action Le <i>Bulletin des affaires étudiantes</i> vise à informer les réseaux de l'enseignement supérieur des projets, des activités et des travaux qui touchent de près la communauté étudiante. Il cible les fédérations et les associations étudiantes ainsi que les directions des études et de la vie étudiante.

Obstacle	L'augmentation du nombre de personnes étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur entraîne des répercussions sur l'organisation locale des services dans les collèges et les universités et la disponibilité des services et des ressources pour soutenir leur persévérance et leur réussite.
Objectif	Favoriser l'accessibilité et la disponibilité des services et des ressources en soutien à l'intégration et à la réussite des personnes étudiantes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur pour permettre l'organisation et l'offre de services et de ressources de soutien à l'intégration et à la réussite adéquats pour les personnes étudiantes en situation de handicap.	Montants alloués	DAE-EP	Mars de chaque année	Inchangée Le sigle <i>DAED</i> est remplacé par <i>DAE-EP</i> en raison du changement d'appellation de l'unité administrative.
Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial pour mettre en place des activités visant le soutien à la réussite scolaire des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montants alloués	DAE-EP	Mars de chaque année	Inchangée
Soutenir financièrement les CCSI offrant aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des services pour favoriser l'accueil, l'intégration et l'inclusion des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montant total alloué pour soutenir les CCSI	DAE-EP	Mars de chaque année	Inchangée

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir les CCSI et l'AQICESH pour l'élaboration d'un portrait statistique de la population étudiante en situation de handicap dans le réseau de l'enseignement collégial et universitaire en vue de mieux orienter les actions et de répondre aux besoins de cette dernière.	Publication des rapports statistiques par les CCSI et l'AQICESH en fonction des termes de l'entente	DAE-EP	Mars de chaque année	Inchangée
Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans l'adaptation et l'optimisation des services pour favoriser la réussite des étudiantes et étudiants en situation de handicap.	Nombre de rencontres du nouveau comité tenues	DAE-EP	Automne 2026	Nouvelle action Création du Comité de l'accessibilité et de la réussite des personnes étudiantes en situation de handicap et à besoins particuliers au collégial. Son mandat est de déterminer un modèle de financement innovant qui répond aux besoins des étudiantes et étudiants, sur la base des paramètres budgétaires actuels.

Obstacle	La complexité et la charge de travail qu'exigent les études postsecondaires ainsi que les pratiques pédagogiques utilisées peuvent engendrer des difficultés particulières pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et avoir un effet négatif en matière d'inclusion et de réussite scolaire de ces personnes.
Objectif	Favoriser la création et le maintien de milieux inclusifs et favorables à la réussite et à l'épanouissement des étudiantes et étudiants en situation de handicap ainsi que le développement et l'adoption de pratiques inclusives.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Mettre à jour les documents et outils de référence à l'intention des établissements d'enseignement supérieur pour les soutenir, notamment dans l'adoption ou la mise à jour d'une politique institutionnelle pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien de la population étudiante en situation de handicap.	Au besoin, publication d'une mise à jour des documents et outils de référence	DAE-EP	Mars de chaque année	Modifiée Le guide pratique à l'intention des établissements d'enseignement supérieur a été mis à jour et sera scindé en deux documents (un pour les collèges et un pour les universités). Son appellation est donc revue en conséquence.
Veiller à diffuser ces documents et outils de référence auprès des établissements d'enseignement supérieur.	Au besoin, en fonction des mises à jour, diffusion d'information portant sur les documents et outils de référence dans les réseaux de l'enseignement supérieur	DAE-EP	Mars de chaque année	Modifiée Le libellé de l'action est modifié pour concorder avec celui de l'action précédente. Quant à l'indicateur, la nature de la diffusion d'information dépendra de l'ampleur de la mise à jour effectuée.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Mettre à jour le modèle de politique institutionnelle publié pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien en ce qui a trait à la population étudiante en situation de handicap.	Au besoin, publication d'une mise à jour du modèle de politique institutionnelle	DAE-EP	Mars de chaque année	Inchangée

Obstacle	Les lieux de formation et les espaces d'études peuvent être difficiles d'accès ou mal adaptés pour les personnes en situation de handicap
Objectif	Améliorer l'accès et l'adaptation des lieux de formation et des espaces d'études pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et ainsi favoriser leur inclusion et leur réussite scolaire.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Intégrer des critères d'identification des lieux difficiles d'accès aux personnes en situation de handicap dans le nouvel outil <i>Gestion des infrastructures de l'enseignement supérieur</i>	Critères d'identification ajoutés à l'outil	DEDI	Mars 2026	Inchangée

Obstacle	La transition du secondaire vers le collégial représente plusieurs défis pour les personnes en situation de handicap souhaitant poursuivre leurs études à l'enseignement supérieur. Le contexte, les pratiques et les services au collégial diffèrent de ceux au secondaire, ce qui peut nuire à l'accessibilité et à leur intégration.
Objectif	Favoriser une transition harmonieuse des personnes en situation de handicap du secondaire vers le collégial.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Participer aux travaux du comité interministériel sur les ATIC, dont le mandat est de proposer des solutions pour éviter les bris de services avant, pendant et après le parcours scolaire (le comité est coordonné par le MSSS et réunit aussi le MEQ).	Participation aux travaux du comité	DAE-EP	Automne 2024	Réalisée
Participer aux travaux du comité interministériel sur le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), dont le mandat est de revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le TDAH et qui s'inscrit dans le cadre de l'action 4.10 du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, <i>S'unir pour un mieux-être collectif</i> (le comité est coordonné par le MSSS).	Participation aux travaux du comité	DAE-EP	Automne 2024	Réalisée

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir la recherche et le partage d'expertises portant sur la réussite et sur les bonnes pratiques en la matière par le financement du projet Transitions réussies vers les études supérieures : un défi interordres. <i>N. B. : L'action correspond à la mesure 4.5 du PARES et est complémentaire de la mesure 2.2 du PASME.</i>	Montant alloué au soutien à la recherche et au partage d'expertises	DASRCA	Mars de chaque année	Inchangée Le sigle <i>DSCA</i> est remplacé par <i>DASRCA</i> en raison du changement d'appellation de l'unité administrative.
En collaboration avec les pôles régionaux en enseignement supérieur, soutenir l'organisation d'un événement de concertation entre les établissements d'enseignement supérieur et les partenaires socioéconomiques sur les enjeux interordres qui touchent les étudiantes et étudiants en situation de handicap.	Financement d'un événement de concertation impliquant les pôles régionaux en enseignement supérieur	DIRM	Mars 2026	Nouvelle action Le nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers continuera d'augmenter. Les établissements d'enseignement cherchent à se concerter afin d'innover dans la manière de leur fournir les services pertinents. Il est à noter que l'événement cible aussi la transition du collège à l'université.

Obstacle	La transition du collégial vers l'université peut représenter plusieurs défis pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap, ce qui peut nuire à la poursuite de leurs études à l'enseignement supérieur.
Objectif	Sensibiliser les établissements collégiaux et universitaires à l'importance de favoriser une transition harmonieuse pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap de l'enseignement collégial vers l'université.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Financer un colloque interordres réunissant des professionnels et des intervenants du réseau collégial et universitaire.	Événement financé Participation du Ministère à l'événement	DAE-EP	Juin 2024	Réalisée

Obstacle	La préparation et l'intégration en stage et sur le marché du travail peuvent représenter plusieurs défis et obstacles pour les personnes étudiantes en situation de handicap.
Objectif	Soutenir les initiatives des établissements d'enseignement supérieur qui visent à outiller et à accompagner les personnes étudiantes en situation de handicap en prévision de leur intégration en stage et sur le marché du travail.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir les projets dans les établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes étudiantes en situation de handicap.	Nombre de projets mis en place	DAE-EP	Mars 2030	Prolongée Cette action était portée par le Ministère dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2021-2024, qui a été prolongé d'une année. La mesure a été reconduite, avec bonification, dans le Plan d'action jeunesse 2025-2030.
Participer à une démarche de type TEVA au postsecondaire afin d'outiller davantage les établissements d'enseignement supérieur quant au soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap pour préparer leur transition vers le marché du travail.	Participation du Ministère à la démarche de type TEVA	DAE-EP	Mars de chaque année	Inchangée

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Évaluer la faisabilité d’observer distinctement la situation en emploi des personnes en situation de handicap titulaires d’un diplôme collégial ou universitaire dans le cadre des enquêtes <i>Relance</i> ainsi que le budget requis pour ce faire.	Évaluation de la faisabilité réalisée	DAE-EP et DAFE	Mars 2026	Prolongée L’évaluation se poursuivra en 2025-2026 pour déterminer s’il est possible de surmonter les obstacles constatés.

Obstacle	Le rapport <i>Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>, daté d'octobre 2021, mentionne que le personnel encadrant la pratique d'activités de loisirs, de sport, de tourisme et de culture n'est pas adéquatement formé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.
Objectif	Sensibiliser les établissements d'enseignement qui offrent des programmes de formation en matière de tourisme, de gestion hôtelière, de culture, de loisirs et de sport à l'importance d'inclure des contenus sur les caractéristiques et les besoins des personnes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir un organisme à but non lucratif pour offrir une formation au sein des établissements d'enseignement supérieur sur l'accueil et le service destinés aux personnes ayant une déficience, et ce, dans le cadre de programmes d'études liés aux domaines du tourisme, des loisirs, de l'hôtellerie, de la restauration, des agences de voyages, des forfaits, etc.	Nombre d'établissements au sein desquels la formation a été mise en place	DAE-EP	Décembre 2024	Réalisée

Obstacle	Les obstacles vécus par les étudiantes et étudiants en situation de handicap et leur famille peuvent ne pas faire l'objet d'une vision commune et d'actions concertées pour remédier à ces obstacles.
Objectif	Poursuivre l'instauration d'un moyen de communication souple entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur afin de faciliter la concertation et de favoriser le développement d'une vision commune des obstacles vécus par les personnes étudiantes en situation de handicap et leur famille, ainsi que des solutions à mettre en œuvre pour y remédier.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Assurer la poursuite des travaux du comité consultatif pour les personnes étudiantes en situation de handicap, dont le mandat est d'échanger et de collaborer à la mise en œuvre de plusieurs projets structurants ayant un impact sur la population étudiante en situation de handicap (le comité est coordonné par le Ministère et il réunit les réseaux de l'enseignement supérieur et les partenaires du Ministère).	Taux de participation des instances participant au comité	DAE-EP	Mars de chaque année	Inchangée

Obstacle	Selon le rapport de mise en œuvre de la <i>Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur</i>, les données démontrent que les femmes en situation de handicap sont plus souvent victimes de violence sexuelle que celles n'ayant pas d'incapacité. De plus, elles rencontrent davantage d'obstacles lorsqu'elles demandent de l'aide.
Objectif	Sensibiliser l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à l'importance de tenir compte des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de leur politique qui a pour objectif de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir le développement de matériel de formation pour le personnel des établissements d'enseignement supérieur en ce qui concerne les enjeux pouvant être rencontrés par les personnes étudiantes en situation de handicap en lien avec les violences à caractère sexuel, et en assurer la diffusion.	Matériel de formation développé et diffusé	DAE-EP	Mars de chaque année, jusqu'en 2027	Inchangée

Obstacle	Les mesures d’accommodement offertes aux personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre des programmes de l’Aide financière aux études ne sont pas toujours adaptées à leur situation.
Objectif	Offrir des mesures de soutien adaptées et équitables aux personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre des programmes de l’Aide financière aux études.

Les critères d’admissibilité et les mesures applicables aux étudiantes et étudiants en situation de handicap dans le cadre des programmes de l’Aide financière aux études ont été révisés l’an dernier, soit un an avant l’échéance prévue, en conformité avec la définition d’une personne handicapée selon la *Loi*. C’est ce qui explique qu’aucune action ne se trouve désormais sous cet objectif. Les données récentes tendent à démontrer la pertinence des modifications apportées. Au besoin, d’autres actions pourront être proposées dans le cadre du prochain Plan d’action.

4.2. Actions liées aux services à la population

4.2.1. Communication

Obstacle **Le site Web du Ministère n'est pas entièrement accessible aux personnes en situation de handicap.**

Objectif **Optimiser l'accessibilité des documents téléchargeables s'adressant à la population en général ou à l'ensemble de la population étudiante pour en favoriser la consultation par les personnes en situation de handicap.**

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Élaborer une charte des bonnes pratiques, à faire entériner par les autorités ministérielles, pour mieux circonscrire l'application des principes d'accessibilité aux documents téléchargeables, en fonction de divers facteurs tels que le public cible, leur utilité réelle, leur durée de vie, les conditions d'application et les efforts consentis.	Charte entérinée	DGC	Mars 2026	Inchangée
Faire la promotion de cette charte auprès des unités administratives une fois entérinée et faire de la sensibilisation aux bonnes pratiques.	Liste des activités de promotion et de sensibilisation tenues	DGC	Mars de chaque année, une fois la charte entérinée	Inchangée

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
En collaboration avec un fournisseur de services, mettre en place les actions nécessaires pour offrir une formation aux unités administratives appelées à diffuser des publications sur les plateformes numériques ainsi que de l'accompagnement pour rédiger et structurer dans Word des documents accessibles.	Formation offerte	DGC et DRH par l'entente de services partagés avec le MEQ	Mars 2026	Inchangée

4.2.2. Traitement des plaintes

Obstacle	L'information sur le nombre de plaintes reçues, leur nature et celles traitées annuellement relativement aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux est méconnue.			
Objectif	Faire connaître le nombre de plaintes reçues et traitées annuellement relativement aux obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Diffuser dans le bilan annuel du Plan d'action le nombre de plaintes reçues, leur nature et celles traitées annuellement.	Nombre de plaintes reçues et traitées Bilan de la nature des plaintes	DAIP	Mars de chaque année	Inchangée

4.3. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public

4.3.1. Accessibilité et inclusion au Ministère

Obstacle	Les lieux et les espaces de travail peuvent être difficiles d'accès ou être mal adaptés pour les personnes en situation de handicap.			
Objectif	Identifier les obstacles rendant difficile l'accès aux bâtiments pour les personnes en situation de handicap et la localisation de ces lieux afin de les transmettre aux propriétaires des lieux.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Mettre en place une façon de faire pour permettre aux personnes qui rencontrent des lieux difficiles d'accès pour les personnes en situation de handicap de les identifier et que ceux-ci soient rapportés à la SQI.	Façon de faire mise en place Ajout, dans les documents d'accueil du nouveau personnel, d'un hyperlien vers une page intranet expliquant la marche à suivre	DSO DRH	2026 2026	Inchangée
Rapporter à la SQI les lieux identifiés comme difficiles d'accès pour les personnes en situation de handicap.	Nombre de lieux identifiés soumis à l'attention de la SQI	DSO	Mars de chaque année	Inchangée

Objectif **Soutenir l'adaptation des espaces de travail aux besoins des personnes en situation de handicap.**

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Diffuser auprès du personnel de l'information sur la marche à suivre pour obtenir de l'équipement adapté et aménager un espace de travail adapté aux besoins du personnel en situation de handicap.	Ajout, dans les documents d'accueil des nouveaux membres du personnel, d'un hyperlien vers une page intranet expliquant la marche à suivre	DRH	2026	Inchangée

Obstacle	Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à trouver un emploi stable et favorisant l'intégration professionnelle et sociale, particulièrement celles disposant de compétences sans détenir de diplôme reconnu.
Objectif	Favoriser l'embauche de personnes en situation de handicap, leur intégration et leur maintien en emploi.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Adapter les conditions d'administration des moyens d'évaluation lors des processus de sélection.	Taux de demandes d'adaptation des conditions d'administration des moyens d'évaluation acceptées	DRH	Mars de chaque année	Inchangée
Adapter le poste de travail en fonction de la nature du handicap.	Taux de demandes d'adaptation du poste de travail acceptées	DSO	Mars de chaque année	Inchangée

Objectif **Augmenter le taux de participation du Ministère à DuoEmploi.**

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Sensibiliser les gestionnaires, à l’occasion de la journée DuoEmploi, aux profils de personnes en situation de handicap pouvant être disponibles pour les stages afin de les inciter à inscrire leur direction à l’événement.	Activité de sensibilisation tenue	DRH	Mars de chaque année	Inchangée
Identifier les types de postes facilitant la participation des personnes en situation de handicap aux stages DuoEmploi offerts par le Ministère et les profils potentiels des personnes recherchées pour les stages offerts.	Portrait obtenu	Comité de suivi	Mars 2025	Réalisée

Obstacle	L'obligation d'assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services peut être méconnue ou mal comprise.
Objectif	Faire connaître les obligations liées à l'article 61.3 de la <i>Loi</i> afin de s'assurer que celles-ci sont respectées.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Diffuser de l'information à l'ensemble du personnel et aux gestionnaires rappelant les obligations prévues à l'article 61.3 de la <i>Loi</i> à tout moment opportun, particulièrement lors de travaux de déménagement et de réaménagement.	Ajout de l'information dans une section de l'intranet	DPVAC Coll. : DGC	Mars de chaque année	Modifiée La prise en compte des obligations légales étant avant tout sous la responsabilité des gestionnaires, la diffusion sera concentrée sur eux.

Obstacle	Les obstacles rencontrés par les membres du personnel handicapé du Ministère dans le cadre de leur travail peuvent être méconnus, mal compris ou ne pas faire l'objet d'un suivi suffisant.
Objectif	Assurer la mise à jour, sur une base annuelle, des obstacles rencontrés par les membres du personnel handicapé au Ministère ainsi que le suivi des actions réalisées en vue de les réduire.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Définir une marche à suivre permettant d'abord de répertorier et d'analyser adéquatement les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap chaque année, puis de suivre l'évolution de l'aplanissement ou de l'élimination des obstacles identifiés.	Marche à suivre définie	DPVAC Coll. : Comité de suivi et comité-conseil	Mars 2026	Prolongée

Objectif **Améliorer la marche à suivre pour assurer la sécurité des personnes en situation de handicap lors de situations particulières (ex. : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité publique).**

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation contenues dans la procédure actuelle visant à assurer la sécurité des personnes en situation de handicap en contexte d'urgence par rapport aux obstacles identifiés.	Niveau d'adéquation entre les obstacles identifiés et les mesures d'adaptation	Comité de suivi et comité-conseil	Mars 2025	Réalisée
Donner suite aux conclusions de l'évaluation de l'efficacité de la procédure actuelle visant à assurer la sécurité des personnes en situation de handicap en cas d'urgence.	Conclusions soumises à l'attention de la SQI	DSO	Mars 2026	Nouvelle action

4.3.2. Coordination gouvernementale

Obstacle	Les démarches à effectuer par les personnes en situation de handicap et leur famille pour accéder aux programmes, aux mesures et aux services qui leur sont destinés peuvent s'avérer complexes et difficiles.			
Objectif	Simplifier les démarches d'accès aux programmes destinés aux personnes en situation de handicap et à leur famille.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Collaborer aux différents chantiers de l'Office visant l'élaboration de moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes en situation de handicap et à leur famille.	Participation du Ministère au comité directeur du Projet de simplification des démarches d'accès	DPVAC Coll. : DAE-EP, DASAFE et DSIGFRI	En continu avec reddition de comptes annuelle	Inchangée Les sigles <i>DPBSF</i> et <i>DAGFRI</i> sont remplacés respectivement par <i>DASAFE</i> et <i>DSIGFRI</i> en raison du changement d'appellation des unités administratives.

5. Références

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

RLRQ, chapitre E-20.1. legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/E-20.1

Loi sur le développement durable. RLRQ, chapitre D-8.1.1. legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/d-8.1.1

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 – S'unir pour un mieux-être collectif.* Gouvernement du Québec. publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-914-14W.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur (2023a). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026 – L'enseignement supérieur : une voie vers la participation active des personnes handicapées au développement économique, social, culturel et durable du Québec.* Gouvernement du Québec. cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/plan-action/handicapes/plan-action-handicapees-2023-2026.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur (2023b). *Plan stratégique 2023-2027.* Gouvernement du Québec. cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/plan-strategique/Plan-strategique-MES-2023-2027.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024a). *Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2024-2025.* Gouvernement du Québec. cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/cegeps/services-administratifs/Regle-budgetaire-cegeps/regime-budgetaire-cegeps-2024-2025-mai2024.pdf

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024b). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année scolaire 2024-2025.* Gouvernement du Québec. cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/regles-budgetaires-universites-2024-2025-dec-2024.pdf

Règlement sur l'aide financière aux études. RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1. legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/A-13.3,%20r.%201%20/

